

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 02/2023

Séance du 22 février 2023 - 10h00

Adhésion à divers organismes

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

En visio-conférence :

Élise LAURENT-GUÉGAN et Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA ;
Alain BURNET (pouvoir à Thierry LESAUVAGE)

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

L'association RAMSAR

L'association RAMSAR est régie par la loi de juillet 1901. Elle a été créée le 29 septembre 2011 et son objet est le suivant (extrait des statuts) :

- faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France et les approches préconisées par la convention ; encourager et accompagner l'inscription de nouveaux sites français ;
- améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits ;
- créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, l'expertise, la mise en valeur, l'animation, la gestion et la restauration du patrimoine des zones humides en lien avec les autres réseaux d'espaces protégés ;
- être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs des zones humides en France et à l'international ;
- promouvoir les sites Ramsar auprès de tout public, des opérateurs socio-économiques et des collectivités.

Le Président propose l'adhésion à l'association RAMSAR pour l'année 2023. Le montant de la cotisation est fixé à 100 €. Un membre du comité syndical doit être nommé pour représenter le Forum des Marais Atlantiques.

Trophée Jean-Louis FROT

Afin de perpétuer le souvenir de Jean-Louis FROT qui, au cours de sa vie publique, n’a cessé de concevoir et de mettre en œuvre des politiques innovantes dans les domaines de l’urbanisme, du patrimoine, de l’environnement et du développement économique, le Conseil de développement a pris l’initiative de lui rendre hommage.

En accord avec sa famille et en partenariat avec la Communauté d’agglomération Rochefort-Océan et la Chambre de commerce et d’industrie de Rochefort et Saintonge, le Conseil de développement organise chaque année une remise de trophées à des projets qui s’inscrivent dans l’esprit des politiques publiques que Jean-Louis FROT avait initiées.

Pour engager cette démarche visant à la création d’un « Trophée Jean-Louis Frot », une association loi 1901 dénommée « Trophée Jean-Louis FROT » a été créée (parution au Journal Officiel du 7 mai 2019) avec pour objet de « récompenser chaque année pendant 5 ans (2019 à 2023) un projet innovant ou audacieux non existant et non réalisé dans le territoire de la CARO à l’initiative d’une entreprise, d’une société, d’une association, d’une université, dans les domaines économiques, culturels, touristiques, environnemental, de développement durable ou de valorisation du patrimoine. »

Au terme de cette période, l’association décidera du devenir du Trophée pour une nouvelle période.

Le siège social de l’association se situe à la Chambre de Commerce et d’Industrie Rochefort et Saintonge - La Corderie Royale - BP 20129 - 17300 Rochefort.

Le Forum des Marais Atlantiques a été créé à l’initiative de Jean-Louis FROT et se devait de participer à ce trophée, qui en est à sa cinquième édition. Il est ainsi proposé aux membres du Comité syndical de délibérer sur le niveau de participation financière du Syndicat mixte au « Trophée Jean-Louis FROT ». Une participation à hauteur de 1 000 € par an est soumise à son approbation.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- d’adhérer à ces organismes ;
- de désigner Jean-Marie GILARDEAU en tant que titulaire et Margarita SOLA en tant que suppléante pour représenter le Forum des Marais Atlantiques auprès de l’association RAMSAR France.

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président

Nombre de membres :

En exercice : 13
 Présents : 8
 Votants : 9
Votes :
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions 0

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-251710398-2023 _____ _____
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __ / __ / 2023